

TARIFS 2023/2024

Activités : Restauration scolaire / Accueils Périscolaires / Centres de Loisirs

RESTAURATION SCOLAIRE

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS	MAJORATION	TARIF PANIER REPAS	MAJORATION PANIER REPAS
T1 : revenus de 0 à 1000 €	1,10 €	3,00 €	0,50 €	1,50 €
T2 : revenus de 1001 à 3500 €	3,00 €	3,00 €	1,25 €	1,50 €
T3 : revenus de 3501 à 6000 €	3,50 €	3,00 €	1,50 €	1,50 €
T4 : revenus de 6001 à 9000 €	4,00 €	3,00 €	1,75 €	1,50 €
T5 : revenus de 9001 à 13000 €	4,50 €	3,00 €	2,00 €	1,50 €
T6 : revenus de 13001 à 19000 €	5,50 €	3,00 €	2,50 €	1,50 €
T7 : revenus de 19001 à 27000 €	6,50 €	3,00 €	3,75 €	1,50 €
T8 : revenus supérieurs à 27000 €	7,00 €	3,00 €	4,25 €	1,50 €

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS JOURNÉE	MAJORATION JOURNÉE	TARIF MATIN	MAJORATION MATIN
T1 : revenus de 0 à 1000 €	0,55 €	1,50 €	0,20 €	1,00 €
T2 : revenus de 1001 à 3500 €	1,25 €	1,50 €	0,50 €	1,00 €
T3 : revenus de 3501 à 6000 €	1,50 €	1,50 €	0,60 €	1,00 €
T4 : revenus de 6001 à 9000 €	1,75 €	1,50 €	0,70 €	1,00 €
T5 : revenus de 9001 à 13000 €	2,00 €	1,50 €	0,80 €	1,00 €
T6 : revenus de 13001 à 19000 €	2,50 €	1,50 €	1,00 €	1,00 €
T7 : revenus de 19001 à 27000 €	3,75 €	1,50 €	1,50 €	1,00 €
T8 : revenus supérieurs à 27000 €	4,25 €	1,50 €	1,70 €	1,00 €

TARIFS 2023/2024

Activités : Restauration scolaire / Accueils Périscolaires / Centres de Loisirs

CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS JOURNÉE	TARIF JOURNÉE PANIER REPAS	TARIF MERCREDI MATIN + REPAS	TARIF MERCREDI MATIN PANIER REPAS	TARIF MERCREDI DEMI JOURNÉE SANS REPAS
T1 : revenus de 0 à 1000 €	7,80 €	6,60 €	6,20 €	5,00 €	3,25 €
T2 : revenus de 1001 à 3500 €	9,00 €	8,00 €	7,00 €	5,25 €	3,50 €
T3 : revenus de 3501 à 6000 €	9,50 €	8,50 €	7,50 €	5,50 €	3,75 €
T4 : revenus de 6001 à 9000 €	10,00 €	9,00 €	8,00 €	6,00 €	4,00 €
T5 : revenus de 9001 à 13000 €	11,00 €	9,25 €	8,50 €	6,50 €	4,25 €
T6 : revenus de 13001 à 19000 €	13,00 €	11,25 €	10,50 €	8,00 €	5,25 €
T7 : revenus de 19001 à 27000 €	16,00 €	14,50 €	13,00 €	9,75 €	6,50 €
T8 : revenus supérieurs à 27000 €	17,50 €	15,75 €	14,00 €	10,50 €	7,00 €

PÉNALITÉ DE RETARD : fixée au tarif de 5 € par retard (cf règlement des activités : Les parents s'engagent à chercher l'enfant au plus tard aux heures de fermeture des accueils périscolaires et des centres de loisirs et à payer en cas de retard le supplément y afférent).

Les tarifs sont fixés annuellement pour l'année scolaire et sont modulés en fonction de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 (revenu fiscal de référence de la famille divisé par le nombre de part). Cette démarche est à effectuer sur l'Espace Parents.

